



## Fonds pour les initiatives d'EDID : termes de référence

<b>Résumé</b>	
Le Fonds pour les initiatives d'EDID vise à appuyer les initiatives des sociétés savantes qui favorisent l'équité, la diversité, l'inclusion, et la décolonisation (EDID), en accordant un soutien financier à hauteur de 3 000 \$.	
<b>Valeur</b>	Jusqu'à 3 000 \$
<b>Durée</b>	Pour les initiatives dont l'achèvement ne nécessite pas plus de 24 mois.
<b>Date limite pour la présentation des demandes</b>	Le 28 février 2025 (cycle de printemps)
<b>Annonce des résultats</b>	En mars
<b>Présentation de la demande</b>	En suivant le lien <a href="http://www.federationhss.ca/fr/programmes-politiques/financement-prix/fonds-pour-les-initiatives-dedid">www.federationhss.ca/fr/programmes-politiques/financement-prix/fonds-pour-les-initiatives-dedid</a>

### Objet

Le Fonds pour les initiatives d'EDID a pour objet de favoriser les initiatives d'EDID menées par les associations savantes membres de la Fédération tout au long de l'année et au-delà du Congrès. Le fonds a été mis en place par la Fédération dans le cadre de son plan d'action visant à mettre en œuvre le rapport « Créer une étincelle pour le changement » de 2021.

### Contexte

La Fédération des sciences humaines (« la Fédération ») lancera pour la première fois le Fonds pour les initiatives d'EDID en 2023. Elle considère la diversité comme une source de dynamisme qui favorise une culture d'excellence, d'innovation, de souplesse et de polyvalence et qui se développe à partir des contributions de l'ensemble de ses membres. La Fédération accepte, apprécie, favorise et célèbre l'EDID, et encourage ses membres à en faire autant. Il est nécessaire de reconnaître l'EDID afin de tempérer la façon dont les idées, les attitudes, les politiques, les processus et les pratiques discriminatoires ont déterminé l'accès aux sociétés savantes et la réussite au sein de celles-ci. Les initiatives liées à l'EDID menées par les sociétés savantes par le biais d'un renforcement des capacités, de l'élaboration de politiques et de ressources, et du renforcement de l'accès des groupes dignes



d'équité confirment le changement continu et la nécessité d'assurer la diversité et l'inclusion au sein des communautés des sciences humaines.

## Objectifs

- *Sensibiliser davantage la population à l'EDID, y compris la lutte contre le racisme, en tenant compte des questions liées à l'intersectionnalité comme l'appartenance autochtone, le genre, la race, la sexualité, la langue, la religion et l'accessibilité.*
- *Promouvoir la diversité et l'inclusion au moyen d'initiatives qui rassemblent les membres de la communauté afin d'échanger des idées, d'apprendre et de participer au perfectionnement professionnel portant sur les sujets liés à l'EDID.*
- *Donner suite aux recommandations du rapport Créer une étincelle pour le changement : Rapport final et recommandations, et contribuer à l'EDID dans les sciences humaines.*
- *Soutenir les sociétés savantes afin de stimuler la production de connaissances qui prennent davantage en compte l'inclusivité, l'appartenance autochtone et la décolonisation, et créer des espaces sûrs dans le cadre des sciences humaines.*
- *Célébrer les contributions diverses des femmes, des peuples autochtones, des minorités visibles ou racisées, des personnes handicapées, des personnes LGBTQ2S+ au sein des sociétés savantes et de la communauté des sciences humaines.*

## Valeur et durée

Les associations peuvent présenter une demande afin d'obtenir un soutien financier à hauteur de 3 000 \$ pour des initiatives d'EDID, couvrant jusqu'à un maximum de 50 % de l'ensemble des coûts de l'initiative. Le fonds demeure utilisable pendant une période de 24 mois à compter de la date à laquelle l'entente est conclue et signée.

## Admissibilité

Chaque association doit indiquer clairement, d'une part, comment l'initiative proposée aborde un ou plusieurs thèmes suivants : l'accessibilité, la décolonisation, la justice envers les personnes handicapées, la lutte contre le racisme, la diversité, l'équité et l'inclusion; et, d'autre part, la façon dont l'initiative soutient les travaux de l'association en matière d'EDID. On s'attend à ce que chaque initiative réalise au moins un des points suivants :

- Permettre aux membres d'accéder et de participer de façon équitable et inclusive tout au long des activités de l'association;
- Promouvoir la décolonisation et la réconciliation auprès des communautés autochtones, et collaborer afin d'accroître l'accès équitable à des possibilités pour les étudiant.e.s, les chercheur.euse.s et les communautés autochtones, noires et de couleur;



- Présenter des réflexions cruciales sur la lutte contre le racisme, notamment en adoptant une optique intersectionnelle qui rend visible l'impact des multiples formes de discrimination systémique.

Parmi les initiatives, on compte notamment :

- L'élaboration d'un plan stratégique et d'un programme d'action intégrant un engagement à considérer comme primordiales l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation;
- La mise en place d'une mesure, d'une initiative ou d'un programme durables qui aident les membres des groupes en quête d'équité à se sentir bienvenus et inclus;
- La création d'une pratique ou d'un outil qui, soit fournisse des mesures d'adaptation à un groupe en quête d'équité – p. ex., une accessibilité accrue aux personnes handicapées – soit est conçu pour lutter contre le racisme;
- La conception d'une initiative ou d'une mesure visant à adapter ou à modifier des procédures, des politiques ou des pratiques en vue de les rendre plus justes et plus inclusives;
- La poursuite d'une initiative qui encourage l'excellence inclusive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de diversité, d'équité, d'inclusion et de décolonisation.

## **Demandeur.se.s**

Toute société savante qui est un membre en règle (c.-à-d. un membre qui a payé sa cotisation et dont le certificat d'inscription n'a pas été suspendu) de la Fédération des sciences humaines peut faire une demande au titre du Fonds pour les initiatives d'EDID.

Chaque société savante peut présenter deux demandes par an, comprenant une initiative par demande. Les demandes doivent inclure ce qui suit :

- Le nom de la société savante qui demande le fonds.
- Les coordonnées de la personne-ressource principale (nom complet, numéro de téléphone et courriel).
- Le nom de l'initiative.
- Un aperçu de l'initiative, y compris le but.
- La manière dont l'initiative respectera les exigences minimales décrites dans la section sur l'admissibilité.
- Un budget prévu indiquant les dépenses et les sources de financement supplémentaires.
- Le montant total du financement demandé à la Fédération.



- Le montant total des fonds correspondants contribués au nom de l'association.

**La priorité sera accordée aux demandes de financement au titre de l'EDID présentées pour la première fois.**

### Suivi

- La décision sera communiquée aux sociétés savantes retenues par courriel. On demandera ensuite aux sociétés savantes de compléter l'entente et de la signer dans un délai de 15 jours.
- Une fois que la société savante a obtenu le soutien financier, elle est responsable de régler les coûts à l'avance. La Fédération traitera le remboursement une fois que l'initiative est achevée et après que les rapports et les reçus ont été présentés en temps opportun.
- Les sociétés savantes doivent obtenir des documents valides et soumettre des reçus détaillés de toutes les dépenses pour lesquelles la demande de financement a été présentée à la Fédération.
- Les sociétés savantes doivent soumettre un formulaire dûment rempli une fois l'initiative complétée, qui présente les résultats, les incidences et le nombre de participant.e.s qui ont bénéficié de l'initiative, en plus des reçus pour recevoir le remboursement.
- Les fonds affectés à l'initiative d'EDID demeureront utilisables pendant une période de 24 mois à compter de la date à laquelle l'entente a été conclue et signée.
- Le remboursement est laissé à la discrétion du Comité de sélection de l'EDID.

### Processus de demande

Présenter un formulaire de demande au titre du Fonds pour les initiatives d'EDID (disponible à la page [www.federationhss.ca/fr/programmes-politiques/financement-prix/fonds-pour-les-initiatives-dedid](http://www.federationhss.ca/fr/programmes-politiques/financement-prix/fonds-pour-les-initiatives-dedid)), avant le 28 février 2025.

### Soutien et accessibilité

Si vous avez besoin de soutien au cours de la soumission de votre candidature, veuillez contacter [idumitru@federationhss.ca](mailto:idumitru@federationhss.ca) avant la date limite.

### Comité de sélection de l'EDID

Les membres siégeant au Comité permanent de l'EDID formuleront des recommandations sur les demandes présentées au titre du Fonds pour les initiatives d'EDID.



## Évaluation

### Processus d'évaluation

La Fédération vérifiera que la demande respecte les normes minimales précisées dans les exigences d'admissibilité. La Fédération évaluera les demandes et attribuera des notes pour évaluer la mesure dans laquelle les critères ci-dessous sont respectés.

### Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Les contributions apportées par l'initiative à l'atteinte des objectifs de l'EDID;
- Les retombées positives sur la communauté des sciences humaines;
- La mesure dans laquelle l'initiative réalise ce qui suit :
  - Elle renforce la connaissance et la compréhension de l'EDID au sein de la société savante;
  - Elle crée des milieux inclusifs pour les personnes des communautés autochtones, racialisées et dignes d'équité;
  - Elle aborde des questions relatives à l'EDID au sein de la communauté des sciences humaines;
  - Elle souligne la diversité et l'inclusion au sein de la communauté des sciences humaines;
- La clarté, la faisabilité et la qualité de la demande; le délai prévu, la date à laquelle les objectifs énumérés seront atteints et la probabilité de les atteindre.

### Règles et lignes directrices

- Inclure la mention suivante dans les programmes des sociétés savantes : « *Avec le soutien du Fonds pour les initiatives d'EDID de la Fédération des sciences humaines* »
- Dans son matériel promotionnel aux fins de l'initiative d'EDID, la société savante doit reconnaître le rapport « Créer une étincelle pour le changement » et la Charte sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation dans les sciences humaines.

**Les demandes incomplètes ne seront pas considérées.**

### Avez-vous des questions?

Veillez communiquer avec la Responsable des politiques – EDID, Ioana Dumitru, à l'adresse [idumitru@federationhss.ca](mailto:idumitru@federationhss.ca).